



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2022-60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, RENAUX Cécile.

Étaient absents excusés :

MARTIN Claire, ayant donné pouvoir à JONON Corinne
LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile
Lucas LAROCHE, ayant donné pouvoir à Roland BASSEUIL (en cours de réunion à compter de 20h35)

Secrétaire de séance : CORRE Michelle

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice :

13

Nombre de membres présents :

10

Nombre de suffrages exprimés :

13

VOTES :

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de convocation :

22/11/2022

OBJET : DELIBERATION

Relative à la modification des horaires de la garderie périscolaire

Le Maire présente l'état rempli par les agents en charge de la garderie pour savoir s'il convient de maintenir les deux demi-heures rajoutées de 7h00 à 7h30 le mati et de 18h30 à 19h00 le soir. Il s'avère que le matin, seul un enfant est présent et ne vient en général qu'à 7h20-7h25. Pour le soir, il y a 3 voire 4 enfants. Il apparaît donc que la demi-heure du matin ne soit pas rentable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les horaires de la garderie périscolaire comme suit :

- Le matin : de 7h30 à 9h00 (en supprimant la demi-heure de 7h00 à 7h30)
- Le soir : de 16h30 à 19h00

Ces horaires pourront être revus chaque année en fonction de la demande.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 01 décembre 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

